

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-cinq, le 12 novembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Alain TROCHARD, Maire.

Date de la convocation : 5 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Céline BELLARA, Elie HERBEMONT, Magalie GUEIDAN, Sabine DA COSTA Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents : néant

Secrétaires de séance : Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 15 Octobre2025**

Les membres du Conseil municipal sont informés que les délibérations adoptées lors de la séance du 15 octobre 2025 a été transmise au contrôle de légalité et est devenue exécutoire le 17 Octobre 2025, après obtention du visa préfectoral. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2025

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Délibération : Décision modificative n°5 – M57 Commune

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de régler les factures du SMEG suite au transfert de compétence de l'éclairage que la compétence « éclairage public » a été transférée au SMEG par délibération du 16 mai 2022. La dépense initialement imputée sur un compte d'immobilisation doit donc être reclassée en subvention d'équipement versée au SMEG (compte 204182), avec amortissement selon la réglementation.

Un virement de crédits est proposé pour permettre le mandatement de la facture semestrielle du SMEG :

+ 5060 € au compte 6561 – Participation autres regroupements

- 5060 € au compte 60612 – Electricité / Energie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- Délibération : Décision modificative n°6 – M57 Commune

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits du chapitre 012, pour garantir le paiement des rémunérations jusqu'à la fin de l'exercice.

Les ajustements suivants sont proposés :

Compte	Libellé	Montant (€)
60612 (011)	Énergie – Électricité	– 3 750 €
6411 (012)	Personnel titulaire	+ 1 960 €
6413 (012)	Personnel non titulaire	+ 1 790 €

Il s'agit d'un mouvement interne entre comptes de fonctionnement, sans création de dépenses supplémentaires.

Le Conseil municipal approuve cette modification budgétaire à l'unanimité et demande quelques précisions complémentaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(Délibération adoptée et inscrite au registre des délibérations)

Délibération : D6110 – Chemin de Courme (Tranche 3)- SMEG

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur la proposition du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), visant à poursuivre le programme communal de renforcement et d'enfouissement des réseaux secs sur le chemin de Courme (tranche 3). Le projet comprend la mutation du poste « Vignaud » et la création du poste « Drossin ».

Le Conseil demande que l'opération soit découpée en deux phases financières.

Le conseil demande que l'opération
Le projet est approuvé à l'unanimité.

Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Organisation Marché de Noel**

Le Conseil a établi un planning en fonction des disponibilités de chaque élu. Le marquage des emplacements aura lieu le mercredi 19 novembre. Des horaires d'arrivée seront imposés aux exposants afin de faciliter la circulation. Le Comité des Fêtes offrira un café à l'ensemble des exposants.

- **RPQS Assainissement 2025** : Le point sur le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement sera délibéré au prochain conseil municipal.
- **Noel des Enfants** : La distribution des cadeaux aux enfants aura lieu le lundi 22 décembre. Le camion partira à 13 h 30, et sa décoration sera réalisée le matin même.
- **Vœux du Maire** : La cérémonie aura lieu le vendredi 9 janvier à 19 h au foyer communal.
- **Aménagement du parking** : contacter l'entreprise AEN pour modifier les essences prévues, connaître leurs disponibilités et obtenir les délais de réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

Le Maire,



A blue ink signature of the Mayor of Cressian, which includes a circular blue stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CRESSIAN' at the top and 'Gard' at the bottom, with a small star on the left side.

Les Secrétaires de séance,



A blue ink signature of the Session Secretaries.